

SECRET

ACCORD GENERAL SUR LES TARIFS DOUANIERS ET LE COMMERCE

No. 076

SECRET/286
16 mars 1982

Original: français

NEGOCIATIONS AU TITRE DE L'ARTICLE XXIV:6

Listes LXXII et LXXIIbis - Communautés européennes

Le secrétariat a reçu la communication suivante en date du 4 mars 1982.

1. En date du 20 mai 1981 (document TAR/16)¹, Les Communautés européennes ont indiqué aux PARTIES CONTRACTANTES qu'aux fins des négociations au titre de l'article XXIV:6 du GATT suite à l'adhésion de la République hellénique aux Communautés européennes, leur future liste de concessions est constituée pour l'essentiel par l'extension aux Communautés élargies des concessions reprises dans les listes de concessions LXXII et LXXIIbis des Communautés européennes à "9 Etats membres".

2. L'évolution de ces négociations conduit la Commission des Communautés européennes à notifier par la présente une série de modifications à l'offre initiale. L'offre modifiée est reproduite en annexe.

¹ Voir également document TAR/16/Add.1

